



**Liste de contrôle - Votre entreprise est-elle suffisamment protégée contre la criminalité financière?**



**WHISTLEBLOWER  
PARTNERS**

---

Déterminez si votre entreprise est suffisamment protégée contre la criminalité financière en cochant les réponses à 20 questions.

### **Gouvernance et évaluation des risques**

1. L'entreprise a-t-elle été victime de délits financiers, y compris de la part d'employés, ou a-t-elle elle-même commis des violations de la loi ?
2. L'entreprise évalue-t-elle en permanence le risque de subir la criminalité financière ou de violer elle-même les règles par l'intermédiaire de ses employés ou autrement ?
3. L'entreprise fait-elle appel à des conseils externes, juridiques ou autres, pour s'assurer qu'elle est conforme ?
4. L'entreprise met-elle régulièrement à jour son évaluation des risques, si une telle évaluation existe ?

### **Informations de gestion**

5. L'audit du réviseur externe comprend-il une évaluation du risque de fraude interne et externe ?
6. L'entreprise dispose-t-elle d'une fonction/d'un responsable de la conformité ?
7. L'entreprise dispose-t-elle d'un dispositif de signalement ?
8. Y a-t-il une personne désignée responsable de la gestion du risque de criminalité financière ?
9. L'entreprise dispose-t-elle d'alarmes anti-effraction, de caméras de sécurité, de cartes d'accès, etc. pour assurer la sécurité physique ?

### **Politiques et manuels**

10. Existe-t-il des politiques, des directives, des processus d'affaires ou des procédures en place concernant le risque de criminalité financière, y compris
  - a) le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,

- b) la prévention de la fraude,
- c) le RGPD et la sécurité des données,
- d) les pots-de-vin et la corruption,
- e) la violation du droit de la concurrence,
- f) les sanctions financières,
- g) les abus de marché,
- h) les conflits d'intérêts et
- i) un manuel des perquisitions

11. Les politiques et procédures de l'entreprise sont-elles régulièrement révisées ?

12. L'entreprise prend-elle des mesures pour s'assurer que le personnel comprend ses politiques et ses procédures ?

13. L'entreprise s'assure-t-elle que les politiques, manuels et procédures, etc. sont communiqués et appliqués dans toute l'entreprise ?

### **Recrutement, contrôle, formation et sensibilisation des employés**

14. Le personnel est-il soumis à un contrôle des risques pertinent lors du recrutement ?

15. Les employés sont-ils informés, éduqués ou formés à la sensibilisation aux risques de criminalité financière, notamment

- a) le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- b) la prévention de la fraude,
- c) le RGPD et la sécurité des données,
- d) les pots-de-vin et la corruption,
- e) les violations du droit de la concurrence,
- f) les sanctions financières,
- g) les abus de marché et
- h) les conflits d'intérêts ?

16. Le personnel a-t-il accès à une formation et à un enseignement sur les risques pertinents de criminalité financière ?

## **Intégration des clients, fournisseurs, agents, revendeurs et autres tiers**

17. Existe-t-il des systèmes permettant d'exercer une diligence raisonnable à l'égard des clients, fournisseurs, agents, revendeurs et autres tiers ?

18. Lors de l'introduction de clients, de fournisseurs, d'agents, de revendeurs et d'autres tiers, une diligence raisonnable est-elle exercée sur la base d'une évaluation concrète des risques ?

19. Dans les relations avec les clients, les fournisseurs, les agents, les revendeurs et autres tiers, une diligence raisonnable est-elle exercée de manière continue ?

20. L'identité des « bénéficiaires effectifs » des clients, fournisseurs, agents, revendeurs et autres tiers est-elle examinée ?